



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire du vingt-trois juin deux mil vingt-deux et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - DEC2022_30 : Entretien courant et nettoyage du cimetière communal,
 - DEC2022_31 : DETR 2022 – Demande de subvention - Réhabilitation extérieure de l'Eglise Saint-Nicolas – Tranche 1,
 - DEC2022_32 : Tarification pour le séjour été 2022,
 - DEC2022_33 : Fourniture de repas et goûters en liaison froide,
 - DEC2022_34 : Acceptation d'un don de véhicule par le Conseil départemental des Yvelines,
 - DEC2022_35 : Travaux de peinture et revêtement de sol pour l'école Pasteur,
 - DEC2022_36 : Maintenance et entretien des ascenseurs,
 - DEC2022_37 : Attribution d'une concession funéraire (BOURGEOIS),
 - DEC2022_38 : Attribution d'une concession funéraire (FATTAL – VAN KALCK),
 - DEC2022_39 : Attribution d'une concession funéraire (CZAUS – KAMENSCAK),
 - DEC2022_40 : Attribution d'une concession funéraire (FATOL),
 - DEC2022_41 : Achat d'une cavurne (DUBUS),
 - DEC2022_42 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « AIPR Concepteur initiale »,
 - DEC2022_43 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie A initiale » 9 au 13 mai 2022,
 - DEC2022_44 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie A initiale » 16 - 20 mai 2022,

- DEC2022_45 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
 - DEC2022_46 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
 - DEC2022_47 : Demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines - Contrat de proximité Yvelines +,
 - DEC2022_48 : Tarifs relatifs aux activités de la bibliothèque municipale,
 - DEC2022_49 : Nettoyage de la vitrerie haute des bâtiments communaux,
 - DEC2022_50 : Attribution d'une concession funéraire (ANSART – GUIGNON),
 - DEC2022_51 : Fourniture et livraison de produits d'entretien d'hygiène et de droguerie,
 - DEC2022_52 : Demande de subvention à la Région Ile-de-France – soutien aux projets artistiques et culturels.
- Délibérations :
 - DEL2022_26 : Mise à jour du règlement de formation,
 - DEL2022_27 : Signature d'une convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY),
 - DEL2022_28 : Compte de gestion 2021,
 - DEL2022_29 : Compte administratif 2021,
 - DEL2022_30 : Affectation définitive du résultat 2021 du budget communal,
 - DEL2022_31 : Budget supplémentaire 2022,
 - DEL2022_32 : Participation obligatoire pour les écoles privées sous contrat du territoire communal - année scolaire 2021-2022,
 - DEL2022_33 : Concession périscolaire
 - DEL2022_34 : Désaffectation de la maison du cimetière,
 - DEL2022_35 : Déclassement de la maison du cimetière.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Patrick DACNENBERGHEN	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
M.	Denis GASCHET	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Gilles DAENEN	X				
Mme	Christine NUNES-MANSO	X				
M.	Jonathan DROY			X	Jean-Claude BROSSARD	
Mme	Myriam EL BAI			X	Jean-Pierre GRILLET	
M.	Gwenaël PERONNET	X				
Mme	Patricia ALBONETTI			X	Gwenaël PERONNET	
M.	Rabah DRISSI	X				
Mme	Myriam MALEVRE			X	Denis GASCHET	
M.	Jean-Pierre GRILLET	X				
Mme	Florence QUILLET			X	Marie-Odile BILLET	
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
Mme	Hélène Marie PICKEN	X				
Mme	Pauline WALTREGNY	X				
Mme	Christine Reine DEROUET	X				
M.	Lionel RABAUD	X				
M.	Thibault TOURNIER		X			
Mme	Peggy BARBEROT	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 23

votants : 28

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Christine NUNES-MANSO est désignée en qualité de secrétaire.

Le Maire soumet le procès-verbal du 13 avril 2022 au vote. Il est adopté par 28 voix pour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- DEC2022_30 : Entretien courant et nettoyage du cimetière communal,
- DEC2022_31 : DETR 2022 – Demande de subvention - Réhabilitation extérieure de l'Eglise Saint-Nicolas – Tranche 1,
- DEC2022_32 : Tarification pour le séjour été 2022,
- DEC2022_33 : Fourniture de repas et goûters en liaison froide,
- DEC2022_34 : Acceptation d'un don de véhicule par le Conseil départemental des Yvelines,
- DEC2022_35 : Travaux de peinture et revêtement de sol pour l'école Pasteur,
- DEC2022_36 : Maintenance et entretien des ascenseurs,
- DEC2022_37 : Attribution d'une concession funéraire (BOURGEOIS),
- DEC2022_38 : Attribution d'une concession funéraire (FATTAL – VAN KALCK),
- DEC2022_39 : Attribution d'une concession funéraire (CZAUS – KAMENSCAK),
- DEC2022_40 : Attribution d'une concession funéraire (FATOL),
- DEC2022_41 : Achat d'une caverne (DUBUS),
- DEC2022_42 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « AIPR Concepteur initiale »,
- DEC2022_43 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie A initiale » 9 au 13 mai 2022,
- DEC2022_44 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue « CACES R482 Catégorie A initiale » 16 au 20 mai 2022,
- DEC2022_45 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
- DEC2022_46 : Autorisation de signature d'une convention d'honoraires d'avocats,
- DEC2022_47 : Demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines - Contrat de proximité Yvelines +,
- DEC2022_48 : Tarifs relatifs aux activités de la bibliothèque municipale,
- DEC2022_49 : Nettoyage de la vitrerie haute des bâtiments communaux,
- DEC2022_50 : Attribution d'une concession funéraire (ANSART – GUIGNON),
- DEC2022_51 : Fourniture et livraison de produits d'entretien d'hygiène et de droguerie,
- DEC2022_52 : Demande de subvention à la Région Ile-de-France – soutien aux projets artistiques et culturels.

DELIBERATIONS

DEL2022_26 : MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FORMATION

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **ABROGE** la délibération du Conseil municipal n° 12893 du 30 juin 2021 relative à l'adoption du règlement formation des agents communaux.
- **APPROUVE** le règlement de formation des agents communaux tel que présenté et annexé à la présente délibération.

DEL2022_27 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **AUTORISE** le Maire à signer des conventions avec le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour toutes les opérations de rénovation énergétique réalisées ou programmées par la commune jusqu'à la fin du mandat en 2026.

DEL2022_28 : COMPTE DE GESTION 2021

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine DEROUET, Lionel RABAUD) et 1 contre (Peggy BARBEROT) :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune dressé par le Comptable public pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2022_29 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 contre (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **ARRETE** à la somme de 4 322 643,77 €, le résultat global de clôture,
- **ARRETE** un résultat excédentaire de fonctionnement de 2 546 201,62 €,
- **ARRETE** à la somme de 1 776 442,15 €, comme excédent d'exécution de la section d'investissement,
- **ARRETE** à la somme en recette de 23 386,44 €, comme solde des restes à réaliser d'investissement,
- **ARRETE** l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et crédits annulés.

DEL2022_30 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 contre (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT) :

- **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats de la manière suivante :
 - Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 2 546 201.62€
 - Excédent d'investissement reporté (compte R-001) : 1 776 442.15 €
- **APPROUVE** les écritures complémentaires de résultat au budget supplémentaire suivantes :
 - Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 2 281€
 - Excédent d'investissement reporté (compte R-001) : 0€
- **APPROUVE** la reprise des restes à réaliser qui sera affectée dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

DEL2022_31 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable, Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 contre (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT) :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2022, tel que présenté ci-dessous :

Toutes sections confondues, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 77 281 €.

Le budget supplémentaire se répartit de la manière suivante :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BS
002	Résultat reporté	2 281,00 €
TOTAL		2 281,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BS
011	Charges à caractère général	2 281,00 €
TOTAL		2 281,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BS
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-50 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	70 000,00 €
RAR	Reste à réaliser	55 000,00 €
TOTAL		75 000,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BS
21	Immobilisations corporelles	43 386,44 €
RAR	Reste à réaliser	31 613,56 €
TOTAL		75 000,00 €

DEL2022_32 : PARTICIPATION OBLIGATOIRE POUR LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT DU TERRITOIRE COMMUNAL ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Véronique KERSTEN ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 contre (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine DEROUET, Lionel RABAUD) :

- **DECIDE** de retenir les montants suivants pour la participation obligatoire aux écoles privées sous contrat du territoire communal :
 - 1 013 € pour un enfant en maternelle,
 - 313 € pour un enfant en élémentaire.
- **DECIDE** que la présente délibération s'applique pour l'année scolaire 2021-2022.
- **PRECISE** qu'en petite section de maternelle, seuls les élèves ayant 3 ans le jour de la rentrée ou au plus tard le 31/12/2021 seront comptabilisés.

DEL2022_33 : CONCESSION PERISCOLAIRE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission de délégation de service public ayant été consultée,
Cécile ZAMMIT-POPESCU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT) :

- **APPROUVE** le choix de l'IFAC comme délégataire pour la gestion du service périscolaire et d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- **APPROUVE** la convention de délégation de service public (DSP) relative à la gestion du service périscolaire et d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité (date prévisionnelle début d'exécution : 1^{er} septembre 2022).
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de service public (DSP) relative à la gestion du service périscolaire et d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- **APPROUVE** les termes financiers de la convention de délégation de service public (DSP) relative à la gestion du service périscolaire et d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement avec l'association IFAC.
- **ACCEPTE** le principe de la redevance d'occupation du domaine public prévu à l'article 46 de la convention de délégation de service public.

DEL2022_34 : DESAFFECTATION DE LA MAISON DU CIMETIERE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Ergin MEMISOGLU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **CONSTATE** la désaffectation partielle d'une surface de 203 m² de la parcelle de terrain cadastrée section AP76 sur la commune de Meulan-en-Yvelines.

DEL2022_35 : DECLASSEMENT DE LA MAISON DU CIMETIERE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Ergin MEMISOGLU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions
(Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine Reine
DEROUET, Lionel RABAUD) :

- **APPROUVE** le déclassement partiel du domaine public d'une surface de 203 m² de la parcelle de terrain cadastrée section AP76 sur la commune de Meulan-en-Yvelines.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, Le 29 JUIN 2022,

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU